

NOTE DE RENTRÉE AUX INSCRITS EN LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ (double cursus)

Année Universitaire 2021-2022

Mesdames, Messieurs les étudiants,

Vous avez été admis pour l'année universitaire 2021-2022, en 1^{ère} année du Certificat de Capacité ou du Diplôme d'État :

- d'Audioprothèse
- d'Ergothérapie
- de Manipulateur en Électroradiologie Médicale
- d'Orthoptie
- de Pédicure-Podologue
- de Psychomotricité

En intégrant une de ces formations, vous serez également inscrits en 1^{ère} année de Licence Mention Sciences pour la Santé dans le parcours correspondant.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des indications détaillées ci-dessous, qui vous seront utiles à la préparation de la rentrée universitaire.

Descriptif du double cursus LICENCE / Diplômes d'État ou Certificat de Capacité

A compter de la rentrée universitaire 2021/2022, et ce pour une période de 5 ans, **l'UT3 s'inscrit dans une démarche innovante de création d'un diplôme national de Licence Mention Sciences pour la Santé regroupant 6 parcours paramédicaux (audioprothèse, ergothérapie, manipulateur en électroradiologie médicale, orthoptie, pédicure-podologue, psychomotricité)**. Ce projet est porté par l'UT3 en partenariat avec le CHU de Toulouse, la Région Occitanie et l'ARS.

Cette Licence est encadrée par l'article 39 de la Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, qui permet la création d'un double cursus pour les formations conduisant au Certificat de Capacité d'orthoptiste et aux Diplômes d'État d'audioprothèse, d'ergothérapeute, de manipulateur en électroradiologie médicale, de pédicure-podologue, de psychomotricité avec un diplôme national de Licence Mention Sciences pour la Santé.

Cette organisation permet de renforcer les échanges entre les formations, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche.

Vous devrez être obligatoirement inscrit dans les 2 diplômes.

Même si la licence est portée dans sa globalité par la faculté de Médecine-Rangueil de l'UT3, un travail étroit de collaboration est effectué entre les 3 écoles qui dépendent du PREFMS - CHU de Toulouse (ergothérapie, manipulateur en électroradiologie médicale et pédicure-podologue) et les 3 écoles qui dépendent de la faculté de Médecine-Rangueil (audioprothèse, orthoptie, psychomotricité).

INSCRIPTIONS

Vous devez procéder à votre inscription administrative pour votre D.E. ou votre C.C.

- **Pour les étudiants d'audioprothèse, d'orthoptie et de psychomotricité**
en suivant les indications communiquées par les services centraux de l'université :
<https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives>
- **Pour les étudiants d'ergothérapie, manipulateur en électroradiologie médicale et pédicure-podologue**
en suivant les indications communiquées par le PREFMS (Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé) :
<https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr/>

Vous devez procéder à votre inscription administrative pour la Licence (inscription gratuite)

- **Pour les étudiants d'audioprothèse, d'orthoptie et de psychomotricité**
Vous n'avez aucune démarche à effectuer, la faculté de médecine Rangueil s'en chargera pour vous.
- **Pour les étudiants d'ergothérapie, de manipulateur en électroradiologie médicale et de pédicure-podologue**
Vous devez suivre la procédure communiquée sur la plateforme Parcoursup (lien avec création d'un compte personnel)

COMMUNICATION AVEC LES ÉTUDIANTS

SITE INTERNET

Les différentes étapes de l'organisation de l'année universitaire de la Licence seront répertoriées sur le site internet des facultés de médecine <https://medecine.ups-tlse.fr> (calendrier universitaire, programme des enseignements, modalités de contrôle des connaissances, emplois du temps, calendriers des examens...)

Le site est actualisé tout au long de l'année universitaire, il vous appartient de le consulter régulièrement.

AFFICHAGE

Des panneaux d'affichage situés au rez-de-chaussée du bâtiment administratif de la faculté de médecine de Toulouse-Rangueil sont réservés à la communication officielle de la Licence Soins pour la Santé.

MESSAGERIE ÉTUDIANTE (compte numérique – ENT)

TRÈS IMPORTANT : seule votre adresse institutionnelle « prénom.nom@univ-tlse3.fr » sera considérée comme officielle.

Les informations importantes seront communiquées uniquement sur cette adresse, il vous appartient de la consulter régulièrement et de la relier à votre adresse mail personnelle si vous le souhaitez.

CONTACT SCOLARITÉ

Votre scolarité est gérée par le service des cursus paramédicaux situé au 1^{er} étage du bâtiment administratif A0 :

- Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au jeudi, fermé le vendredi après-midi. Le service peut être amené à fermer certains jours de l'année (hors vacances universitaires) pour le traitement des examens.

(Fermeture du 24/07/2021 au 29/08/2021)

Gestionnaires :	Lucile CARCASSÈS	lss.gestion@univ-tlse3.fr	05.62.88.90.70
	Leïla LARBI	lss.gestion@univ-tlse3.fr	05.62.88.90.73
	Jennifer SCAPPATICCI	lss.gestion@univ-tlse3.fr	05.62.88.90.71
Responsable du Service :	Hélène GUTIERREZ	lss.gestion@univ-tlse3.fr	05.62.88.90.60

RENTRÉE

La rentrée est fixée au lundi 06 septembre 2021.

Les étudiants seront accueillis à 10h30 dans l'amphithéâtre 4 du bâtiment A6 de la faculté de Médecine-Rangueil, 133 route de Narbonne le matin pour une présentation générale de la licence (*).

L'après-midi une réunion d'information spécifique à chaque cursus sera proposée :

- À la faculté de médecine pour les formations d'orthoptie et de psychomotricité
- À la CCI de Cahors pour la formation d'audioprothèse
- Au PREFMS pour les formations d'ergothérapeute, manipulateur radio et pédicure-podologue

(*) Les étudiants d'audioprothèse pourront suivre cette présentation depuis une salle dédiée à la CCI de Cahors.

Le programme détaillé sera accessible au plus tard le 3 septembre sur le site <https://medecine.ups-tlse.fr>

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La 1ère année de la licence comprend :

- Des cours communs (UEC) qui se dérouleront les lundis, mardis et mercredis
- Des cours communs partiels (UECP) qui se dérouleront les lundis, mardis et mercredis
- Des cours métiers (UEM) qui se dérouleront principalement les jeudis et vendredis les semaines des cours communs ou selon l'emploi du temps de chaque formation

Tous les détails des enseignements sont décrits dans les programmes des enseignements (Syllabus) disponibles sur le site internet des Facultés de Médecine : <https://medecine.ups-tlse.fr>

EMPLOIS DU TEMPS

Les emplois du temps seront consultables au plus tard le vendredi avant la rentrée.

Pour les UEC et les UECP : sur site des facultés de médecine <https://medecine.ups-tlse.fr>

Pour les UEM : Via votre compte sur AURION

Les modifications des emplois du temps vous seront communiquées par mail.

LIEUX D'ENSEIGNEMENT

Les UEC et Les UECP :

Les cours seront dispensés à la faculté de médecine Rangueil pour l'ensemble des 6 parcours, sauf exception.

Les étudiants en Audioprothèse auront la possibilité de suivre ces enseignements en visioconférence depuis une salle à la CCI de Cahors.

Les ED Pix et d'anglais seront suivis sur le site du PREFMS pour les formations d'ergothérapie, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de pédicure-podologue.

Les UEM :

Les cours auront lieu :

- À la faculté de Médecine pour les orthoptistes et les psychomotriciens
- À la CCI de Cahors pour les audioprothésistes
- Au PREFMS pour les ergothérapeutes, les manipulateurs en électroradiologie médicale et les pédicures-podologues.

MESURES SANITAIRES

Compte-tenu du contexte sanitaire, le port du masque est obligatoire.

Chaque étudiant devra prendre ses dispositions pour venir avec son propre masque.

Il vous est demandé de respecter tous les gestes barrières.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONTRÔLE DE LA CARTE D'ÉTUDIANT :

La carte d'étudiant, document nominatif et personnel, donne accès aux enceintes et locaux de l'université. Elle doit être impérativement présentée aux autorités universitaires et aux agents de surveillances du bâtiment A6 à chaque fois que ceux-ci le demandent. Tout refus de présentation expose l'étudiant à être exclu du cours.

DISCIPLINE :

Tout spectacle ou intervention festive est interdit dans le cadre des cours ou des inter-cours.

Tout étudiant, auteur de trouble à l'ordre et/ou au bon fonctionnement des enseignements ou tout étudiant complice de ces mêmes faits, pourra être traduit devant le conseil de discipline de l'université.

LE BIZUTAGE EST UN DÉLIT :

Le fait d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal. Le fait de bizutage peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

EXAMENS

UEC et UECP :

Les examens sont communs ou partiellement communs à toutes les formations.

UEM :

Les examens seront organisés par la faculté de médecine et le PREFMS.

Vous pourrez consulter vos notes sur votre compte ENT dans un délai de deux mois maximum après le passage des examens. Les gestionnaires de scolarité vous informeront lorsqu'elles seront disponibles.

OBLIGATION VACCINALE

Vous devez vous conformer à l'obligation vaccinale qui vous a été communiquée.

S'agissant de la vaccination contre la Covid-19, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation incite dès-à-présent les étudiants à prendre leur disposition afin d'être vacciné pour la rentrée.

ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études et vos examens, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr) de préférence :

- au moment de votre inscription pour les aménagements liés à vos études.
- au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre pour les aménagements liés aux examens (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Pour prétendre à disposer d'aménagements particuliers des études et des examens en votre qualité de sportif de haut niveau, vous devez impérativement suivre la procédure détaillée sur :

<https://www.univ-tlse3.fr/departement-du-sport-de-haut-niveau>

Attention à bien veiller à respecter la date limite de dépôt des dossiers et à joindre l'ensemble des pièces demandées.